

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2024

---

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2208)

Commission	
Gouvernement	

## RETIRÉ AVANT DISCUSSION

## AMENDEMENT

N° 31

présenté par  
M. Sitzenstuhl

-----

## ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« agricole »,

insérer les mots :

« , à la lutte contre la concurrence déloyale ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Lutter contre la concurrence déloyale.